



LE 10 AVRIL 2018

MARIE-GALANTE ILE DURABLE : CNR POURSUIT SON ENGAGEMENT AUX COTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE ET DES MARIE-GALANTAIS POUR FAIRE DE MARIE-GALANTE UNE ILE DURABLE

Ce mardi 10 avril a eu lieu la signature à Grand-Bourg (Marie-Galante) du Protocole d'accord relatif à la centrale biomasse dans le cadre du Projet énergétique de Marie-Galante ; ce protocole d'accord précise que la composante « Energies Renouvelables », dont la production électrique de la centrale biomasse fait partie, sera prise en compte dans l'élaboration de la prochaine Programmation Pluriannuelle de la Guadeloupe par l'Etat et la Région.

CNR se réjouit du soutien ainsi réaffirmé par l'Etat au projet « Marie-Galante Ile Durable » de la Communauté de Communes de Marie-Galante piloté par le cabinet Maryse COPPET et labellisé par les Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires « Démonstrateur Industriel pour la Ville Durable – DIVD ». Elle tient à cette occasion à réaffirmer son engagement dans le projet de DIVD, en tant que partenaire de la Communauté de communes, pour faire de Marie-Galante une île durable et un modèle de développement raisonné et performant des énergies renouvelables au service de la Transition énergétique des îles européennes

A propos du programme Marie-Galante Ile Durable

Marie-Galante, île de Guadeloupe de 158 km² et 11 000 habitants, entreprend un projet global de développement durable de son territoire, véritable laboratoire des solutions d'innovations pour la croissance verte. Très préservée, l'île a ainsi pour ambition de redynamiser son économie en répondant à sa transition numérique, agricole et énergétique.

La composante énergie renouvelable du DIVD prévoit de développer un mix électrique 100% renouvelable sur Marie-Galante et un réseau électrique intelligent en installant de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable et de stockage d'électricité pour compléter la production locale sur Marie-Galante, en conformité avec les objectifs de la Loi sur la Transition Energétique qui impose l'autonomie énergétique des Départements d'Outre-mer à l'horizon 2030.

facebook.com/Marie-Galante-Ile-Durable

A propos de CNR

1^{er} producteur français d'énergie 100 % renouvelable (eau, vent, soleil), experte en ingénierie hydroélectrique et hydraulique, CNR a conçu autour de la concession du Rhône un modèle industriel unique qui conjugue production d'électricité verte et développement des territoires. Forte de 1400 collaborateurs, elle exploite et aménage depuis plus de 80 ans le Rhône, dans le cadre de trois missions confiées par l'État : produire de l'électricité, développer la navigation fluviale, et irriguer les terres agricoles environnantes. Modèle responsable de gouvernance, établi sur l'équilibre entre profit et intérêt général et sur le partage des ressources tirées du fleuve, CNR tient un rôle majeur dans l'aménagement du bassin rhodanien. Sa philosophie : une étroite concertation avec les parties prenantes et un esprit de co-création, au bénéfice de tous. CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire de référence est le groupe Engie.

www.cnr.tm.fr



contact:mc@marysecoppet.com

Tel : 0590 250800